

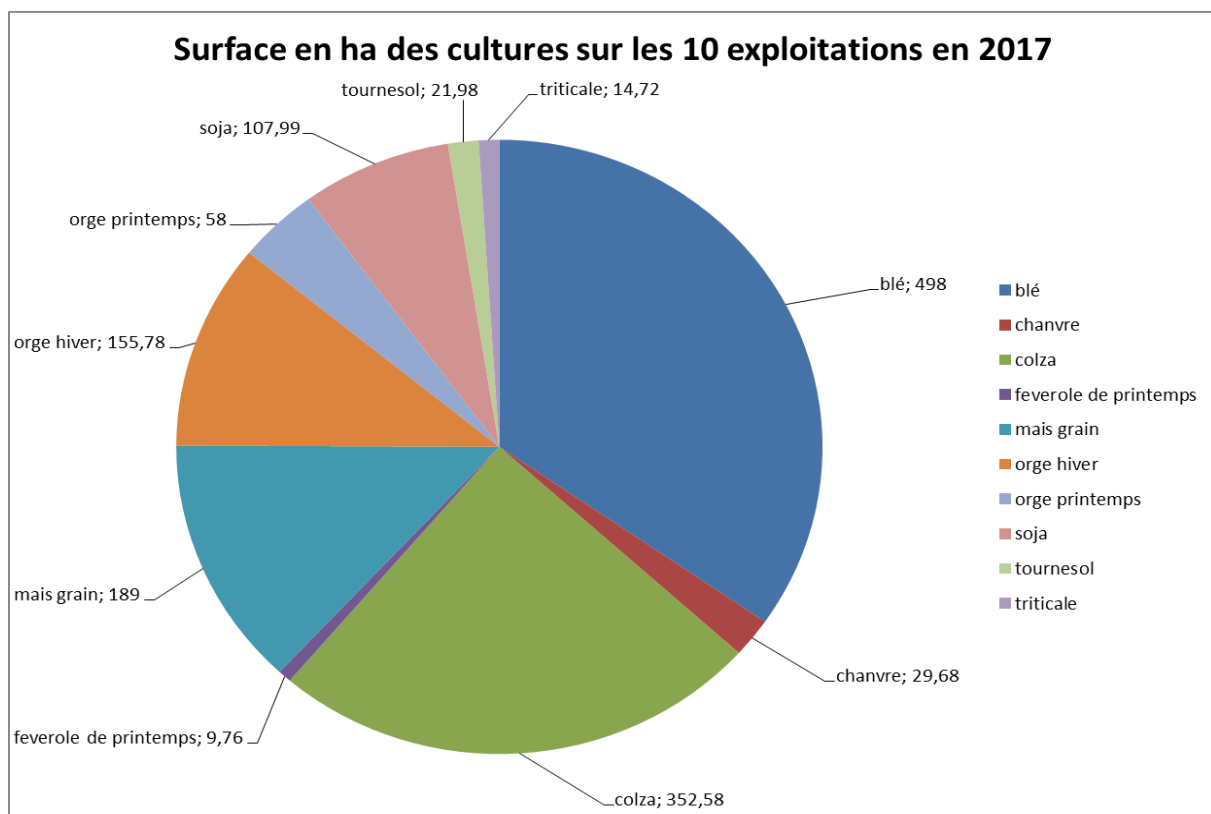
DES RESULTATS 2017 ENCOURAGEANTS MALGRE UNE METEO DIFFICILE

Le lancement du nouveau plan Ecophyto II en 2016 s'est accompagné d'un nouvel appel à projet DEPHY Ferme. Suite à ce dernier, 3 000 fermes se sont engagées dans le dispositif au niveau national (+72%).

Ces fermes qui ont pour objectif de baisser leur utilisation de produits phytopharmaceutiques sont le support d'un vaste réseau de démonstration : le dispositif DEPHY. Ce réseau a pour finalité d'éprouver, de valoriser et de déployer les techniques réduisant l'usage des produits phytopharmaceutiques, en développant des systèmes économes et performants, économiquement, environnementalement et socialement.

Deux collectifs d'agriculteurs, DEPHY, sont présents sur le département Haute-Saône : un axé sur la production de céréales, l'autre plus axé sur des systèmes polyculture élevage et en agriculture biologique.

Le réseau grandes cultures (production de céréales) se compose de 10 fermes situées à l'ouest du département et comptant toutes plus de 100 ha de cultures. Les principales productions sont le blé, le colza, l'orge hiver et dans une moindre proportion du maïs grain, du soja, du tournesol, de l'orge de printemps et du chanvre.



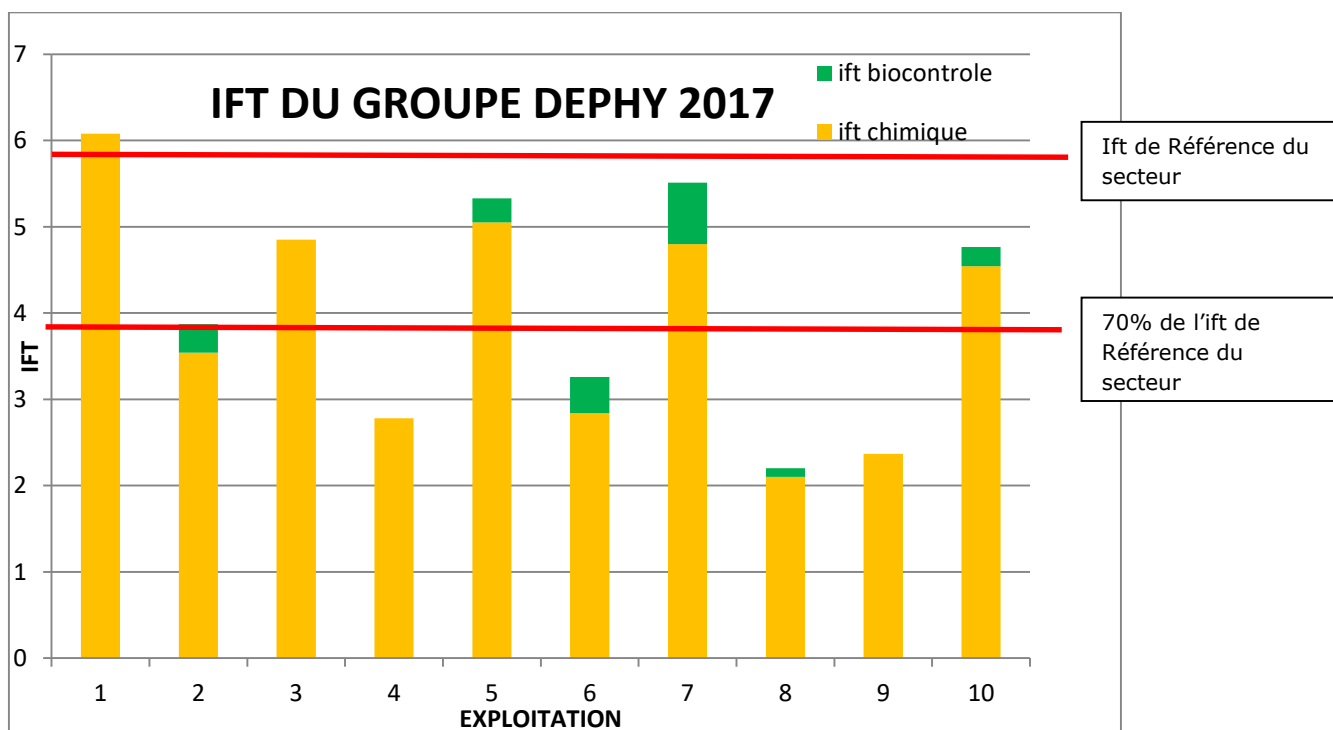
Objectif réduire l'IFT

L'indicateur retenu pour caractériser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur ces fermes est l'indice de fréquence de traitement (IFT). Cet IFT sert de base pour caractériser les évolutions des pratiques aux champs. Ce groupe d'agriculteurs s'est fixé comme objectif pour limiter un maximum l'IFT :

- de mobiliser un maximum de leviers agronomiques (tel que la rotation, le travail de sol etc.....)
- d'utiliser des produits de bio-contrôle ou des substances peu préoccupantes (PPPn). Ces produits qui bénéficient d'un NODU Vert sont majoritairement utilisables en agriculture biologique et ne rentrent pas dans le calcul de l'IFT.

RESULTATS 2017 DU GROUPE ECOPHYTO DEPHY DE HAUTE-SAONE :

- ❖ Au niveau des IFT, les résultats sont hétérogènes mais ils font apparaître des situations déjà en nette baisse :
 - 5 exploitations sont déjà en dessous de 70% de l'IFT de référence du secteur,
 - trois d'entre elles est déjà en dessous de 50 % de l'IFT de référence du secteur. Les principaux leviers mis en place sur ces exploitations sont : la rotation (au moins sur 5 années avec la présence de culture de printemps), un travail du sol conséquent ce qui permet de limiter les désherbages (dont utilisation de glyphosate), une bonne gestion de l'azote pour limiter les régulateurs et les fongicides. Il est à noter que l'utilisation de produits de bio-contrôle ou de pnp (acapallea, vacciplant, sluxx, purin d'ortie ou de consoude) sur certaines fermes, constitue déjà 10% de la valeur de l'IFT de l'exploitation.



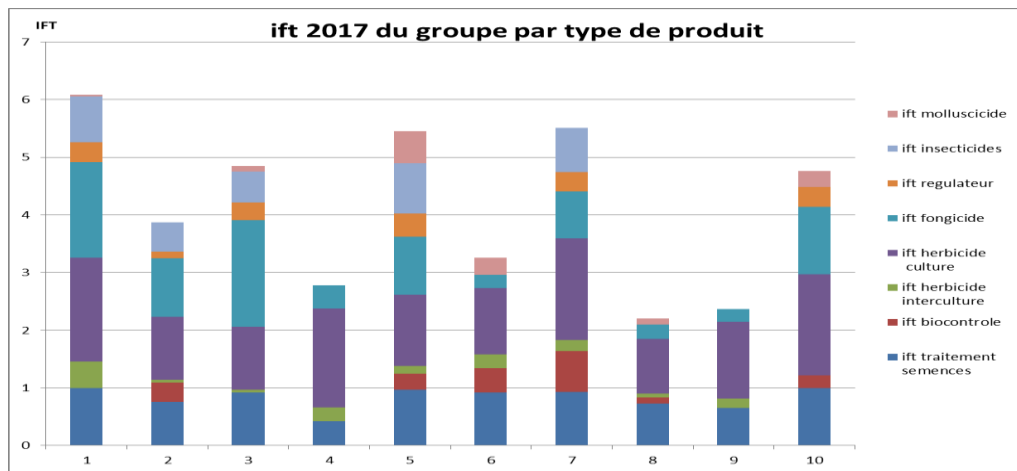
- Pour les autres fermes, l'IFT se situe à environ 80% de la valeur de l'IFT de référence du secteur. Sur ces fermes moins avancées au niveau de la réduction des produits phytopharmaceutiques, l'objectif est d'atteindre de manière durable -25 % en herbicides et hors herbicides en 5 ans.

Globalement, les systèmes de culture en place sur ces exploitations sont moins variés et l'on constate généralement des rotations moins longues

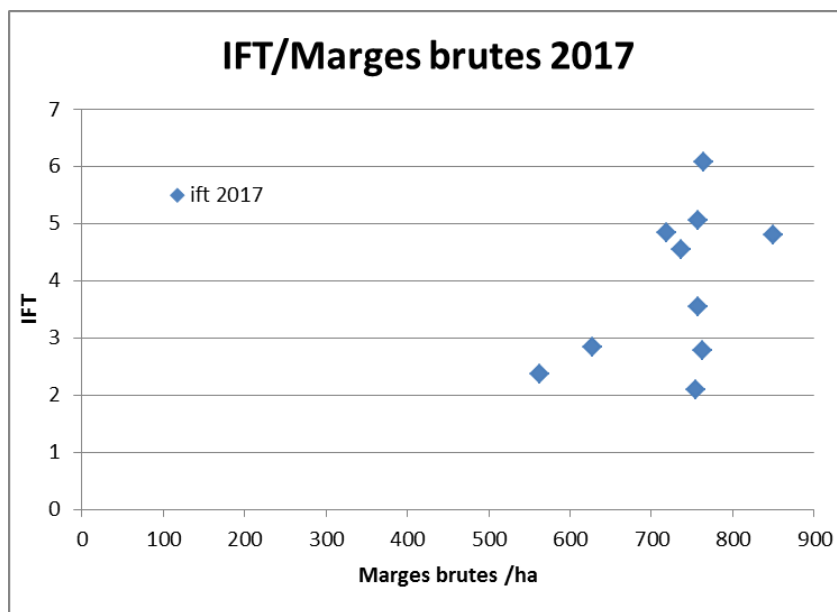
➤ D'une manière générale, les conclusions de 2017 confirment celles établies au niveau national et sur le groupe en 2016:

- **une difficulté à baisser les IFT Herbicides de manière importante.** Les solutions agronomiques sont indispensables pour baisser cet IFT (rotation, cultures associés), mais elles ne sont pas suffisantes dans tous les cas. C'est pourquoi, dans le réseau DEPHY 70 grandes cultures, une partie des fermes va expérimenter le désherbage mécanique afin de baisser de manière durable cet IFT.

- **des baisses d'IFT Hors Herbicides plus importantes et plus faciles à gérer.** Dans ce domaine, la rotation et la gestion de la fertilisation sont les leviers agronomiques indispensables à mettre en place. Ensuite, des observations de cultures et une bonne analyse de risques à la parcelle permettent de réduire les passages de fongicides et d'insecticides. L'utilisation de produits de bio-contrôle peut contribuer à réduire l'utilisation de phytos, tels que le SluXX HP (phosphate ferrique) comme anti limaces, le Vacciplant (laminarine) contre les maladies fongiques des céréales et le Ballad (Bacillus pumilus) contre le sclérotinia du colza. **Pour rappel, ces produits ne rentrent pas dans le calcul de l'IFT Chimique.**



- ❖ Au niveau des marges, on ne constate aucune corrélation entre IFT et marge brute en 2017 comme en 2016. On constate même que certaines productions comme le chanvre, le soja ou le tournesol apportent un vrai plus au niveau IFT et marge. Ces résultats sont très fortement liés aux cultures présentes dans le système de culture. Les données ci-dessous sont calculées sur l'ensemble de l'exploitation hors prairies temporaires et permanentes.



DES RESULTATS A SUIVRE SUR LA DUREE

Ce travail engagé sur 5 ans a pour objectif de repérer et de consolider des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires. Dans ce cadre, le réseau DEPHY Ecophyto a pour objectif de valoriser les résultats et de les diffuser largement, à un maximum d'exploitations désireuses de réduire leur utilisation des phytos.

D'autres dispositifs du plan Ecophyto 2 sont également là pour inciter un maximum d'agriculteurs à s'engager dans la démarche de réduction. On peut citer particulièrement les dispositifs DEPHY EXPE, qui testent déjà depuis 4 années des systèmes de cultures économes et dont les résultats ont été publiés récemment. Vous trouverez les détails au lien suivant :

<http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/Synth%C3%A8se%20EXPE%20GCPE.pdf>

Contact : Jérôme Tschenn, chambre d'agriculture de Haute-Saône

jerome.tschenn@haute-saone.chambagri.fr



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



"Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto".